

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2531

19 octobre 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.	121445	EUSO2013	121484
Aberro S.A.	121455	INN-WI-TEC S.A.	121452
Abita Luxembourg S.A.	121444	L.S.M. Invest SPF	121459
Adimco S.A.	121459	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.	121477
AG Finance S.à r.l.	121459	Magic Finance S.A., SPF	121483
Agrami S.A.	121466	MDC Holdco S.à r.l.	121478
Agrotechnic S.à r.l.	121466	mko G.m.b.H.	121452
Alaeo Partnership Sàrl	121448	Pergam Properties 3 S.C.A.	121444
Alia S.A.	121466	PR.IM. International S.A.	121444
Alia S.A.	121467	PR.IM. International S.A.	121445
Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l.	121454	Q Logistics 2	121468
Alpha-Haus S.A.	121455	Real Pol Investments S.A.	121455
Amandalay S.A.	121467	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	121445
AOL Europe S.à r.l.	121467	Rollingergrund Premium Properties SA	121476
AOL Europe Services S.à r.l.	121476	Rpax One S.A.	121460
Aros II Holding S.à r.l.	121486	RSHB Capital S.A.	121454
Arrowgrass Special Situations S.à r.l.	121454	Santa Eularia S.à r.l.	121448
Artefacto S.à r.l.	121484	Schlossberg S.à r.l.	121477
Asist Sàrl	121488	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert	121448
Asset Technology Luxembourg S.à r.l.	121488	Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert	121452
Atlantic Fund Services S.A.	121484	Trees S.A.	121476
Avere Asset Management S.A.	121467	Trief Corporation S.A.	121453
Axiom Fund	121452	Vitral S.A.	121442
Ayxis S.A.	121466	Vlivante International S.à r.l.	121453
Bareli Invest S.A.	121488	Wichford Dandelion Holding S.à r.l.	121445
Bureau d'Assurances MACKEL Jeannot S.à r.l.	121460		
digitalAGE.lu S.à r.l.	121453		
European Energy Systems S.A.	121448		

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

L'an deux mille onze,

le onze juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «VITRAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 17 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 784 du 20 septembre 2001.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 80 649.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 24 décembre 2007, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, en date du 02 avril 2008, sous le numéro 802 et page 38482.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Mélanie PERARD, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) divisé en trois mille deux cents (3'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, à un montant de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (92'000.-EUR) qui sera représenté dès lors par neuf mille deux cents (9'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.

2.- Décision d'émettre six mille (6'000) actions nouvelles, chacune avec une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- Décision d'accepter la souscription et la libération intégrale en numéraire de ces six mille (6'000) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, par (i) la société «GRUP DABACH 2008, SL», avec siège social au 21, Calle Barcelona, Planta 1, à E-43840 SALOU (Tarragona), à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune; (ii) Monsieur Jose BATALLA, demeurant Waitzstrasse, 18, D-10629 Berlin (Allemagne), à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune; (iii) Monsieur Sergio BATALLA, demeurant à Vapsovia 26, E-43850 Cambrils (Espagne), à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, et (iv) Monsieur Albert BATALLA, demeurant à Mas den Victor, E-43850 Cambrils (Espagne), à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, les quatre agissant en leur qualité d'actionnaires nouveaux, les actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Décision de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) divisé en trois mille deux cents (3'200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR)

chacune, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) divisé en trois mille deux cents (3'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune, à un montant de QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (92'000.-EUR) qui sera représenté, après la réalisation de ladite augmentation de capital, par neuf mille deux cents (9'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de créer et d'émettre six mille (6'000) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR), chaque action nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'Assemblée, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société et les personnes physiques suivantes:

(i) la société «GRUP DABACH 2008, SL», une société constituée et existant sous les lois espagnoles, établie et ayant son siège social au 21, Calle Barcelona, Planta 1, à E-43840 SALOU (Tarragona),

à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) par action;

(ii) Monsieur Jose BATALLA, demeurant Waitzstrasse, 18, D-10629 Berlin (Allemagne),

à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) par action;

(iii) Monsieur Sergio BATALLA, demeurant à Vapsovia 26, E-43850 Cambrils (Espagne),

à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) par action, et

(iv) Monsieur Albert BATALLA, demeurant à Mas den Victor, E43850 Cambrils (Espagne),

à concurrence de mille cinq cents (1'500) actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) par action, ces quatre personnes, agissant en leur qualité d'actionnaires nouveaux de la Société.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Catherine DEWAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale des quatre (4) seuls souscripteurs susnommés,

en vertu de quatre (4) procurations lui données à Bertrange, le 05 juillet 2011,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes, tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte des quatre (4) nouveaux souscripteurs les six mille (6'000) actions nouvellement émises par la Société, chacun le nombre d'actions pour lequel il a été admis, et a déclaré de même les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Les souscripteurs susmentionnés, par leur représentante susnommée, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'Assemblée reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'Assemblée DECIDE de donner à cet alinéa premier de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital souscrit est fixé à QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (92'000.-EUR) représenté par neuf mille deux cents (9'200) actions ordinaires d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.-EUR) chacune.»

121444

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. PERARD, E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9375. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011122104/123.

(110140593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Pergam Properties 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011122225/11.

(110139588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Abita Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 106.613.

Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juillet 2011

La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Acceptation à l'unanimité de la démission de Monsieur Claude Logelin, demeurant à L-8052 Bertrange, 23, rue des Aubépines de son mandat d'Administrateur et nomination de Madame Fabienne MOLLING, demeurant à L-7253 Walferdange, 6, Iwwert dem Geierpad en son remplacement.

Le mandat de Madame Molling se termine à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour extrait conforme

ABITA Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011122271/17.

(110141489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

PR.IM. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.067.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 01/03/2010 sous la référence L100030040.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011122226/13.

(110139544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PR.IM. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 108.067.

—
RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 01/03/2010 sous la référence L1000113085.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011122227/13.

(110139545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 129.717.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juillet 2011.

La liquidation du Fonds effective au 26 octobre 2010 a été clôturée à la date du 15 juillet 2011 par décision des actionnaires du Fonds. Les documents et livres de comptes du Fonds ont été déposés auprès de RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et y demeureront pour une période de cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robeco Luxembourg S.A.

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011122229/15.

(110139663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 117.965.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2011122264/13.

(110140892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Wichford Dandelion Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 128.298.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August,

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

There appeared:

WICHFORD PLC, a public company limited by shares, incorporated in the Isle of Man under the companies Act 1931-1993, having its registered offices in the Isle of Man, Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JA, registered with the Companies Registry Isle of Man under number 111198C (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Rania Kiderchah, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by Ita Mary McArdle and in her capacity as director of the Sole Shareholder, on August 22, 2011, in Douglas, Isle of Man.

Said proxy, which has been signed “ne varietur” by the proxy holder and the notary, will remain annexed to, and filed with the present deed with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 128298, which has been incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, a notary residing in Junglingster, dated 23 May 2007 (the “Company”). The appearing party, representing the entire share capital of the Company, then reviewed the following agenda (the “Agenda”):

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator; and
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator’s remuneration.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution:

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator, WICHFORD PLC, a public company limited by shares, incorporated in the Isle of Man under the companies Act 1931-1993, having its registered offices in the Isle of Man, Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Isle of Man, IM1 1JA, registered with the Companies Registry Isle of Man under number 111198C, as liquidator (the “Liquidator”).

Third resolution:

In performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is normally requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The Sole Shareholder eventually resolves to approve the Liquidators’ remuneration as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-quatre août,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

A comparu:

WICHFORD PLC, public company limited by shares, constituée en vertu des lois de l’Ile de Man et conformément au Companies Act 1931-1993, ayant son siège social sis Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM1 1JA, immatriculée auprès du Companies Registry Isle of Man sous le numéro 111198C (l’«Associé Unique»),

Dûment représentée par Rania Kiderchah, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration consentie à cet effet par Ita Mary McArdle, en sa qualité de directeur, le 22 août, 2011 à Douglas, Ile de Man.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de WICHFORD DANDELION HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément aux lois de Luxembourg, ayant son siège social sis 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128298, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglingster, Grand Duché de Luxembourg, en date du 23 mai 2007 (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a considéré l'ordre du jour suivant (l'«Ordre du Jour»):

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination du Liquidateur; et
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de sa rémunération;

Après avoir considéré les différents éléments portés à l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août, 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de commencer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution:

Suite à l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de nommer, en tant que liquidateur, WICHFORD PLC, public company limited by shares, constituée en vertu des lois de l'Ile de Man et conformément au Companies Act 1931-1993, ayant son siège social sis Top Floor, 14 Athol Street, Douglas, Ile de Man, IM1 1JA, immatriculée auprès du Companies Registry Isle of Man sous le numéro 111198C (le «Liquidateur»),

Troisième résolution:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la période qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'Associé Unique décide d'approuver la rémunération du Liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée à l'en-tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kiderchah et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 août 2011. LAC/2011/38204. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122112/117.

(110140431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Santa Eularia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 100.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2011.
TMF Corporate Services S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011122230/12.

(110139706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R.C.S. Luxembourg B 7.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011122231/11.

(110139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général ordinaire qui s'est tenu le 24 juin 2011 à 15.00 heures au siège social

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Unal AYSAL
Serdar BILGIC
Enver GUNEY

Cosafin S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, represented by Mr Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Joseph WINANDY

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Pierre SCHILL

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
S. BILGIC / U. AYSAL
Administrateur / Président

Référence de publication: 2011126807/22.

(110145098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Alaeo Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 163.159.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Gianpiero SADDI, notarial clerk, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

1. Mr. Carlos Muñoz Beraza, businessman, born on 11 July 1969 in Murcia, Spain, professionally residing at Antonio Maura n° 11-12 street, Madrid, Spain and with identity card number 27.461.919-B (Shareholder I);

2. Mr. Lázaro Ignacio Ros Fernández Matamoros, businessman, born on 10 April 1948 in Sevilla, Spain, professionally residing at Francesc Vidal Sureda n° 62 C16, Palma de Mallorca, Balearic Islands, Spain and with identity card number 50.788.282-G (Shareholder II);

3. Mr. Bernardino José Díaz-Andreu Garcia, businessman, born on 27 December 1970 in Madrid, Spain, professionally residing at Avda de America n° 52 8A, Madrid, Spain and with identity card number 02.625.601-J (Shareholder III and together with Shareholder I and Shareholder II, the Shareholders);

4. Mr. Roman Pane Oromi, businessman, born on 23 February 1959 in Palma de Mallorca, Spain, professionally residing at Castellarnau street n° 12, Palma de Mallorca, Spain and with identity card number 40.865.343 (Other Subscriber I); and

5. Mr. Marco Comani, businessman, born on 4 September 1968 in Roma, Italy, professionally residing in Barcelona, Spain and with passport number AA5204438 (Other Subscriber II and together with the Shareholders and Other Subscriber I, the Subscribers).

The person appearing is personally known to us, undersigned notary. The powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by us, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested us, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholders are the shareholders of Alaeo Partnership SARL, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated earlier today pursuant to a deed executed before us, notary (the Company).

The Shareholders, acting as shareholders of the Company, hereby resolve:

i. to increase the share capital of the Company to EUR 14,401.68 by issuing class A shares (the New Class A Shares) and class A shares (the New Class C Shares) as follows:

Shareholder I:

15,006 class A shares, numbered A-1 through A-15,006

128,290 class C shares, numbered C-1 through C-128,290

Shareholder II:

3,752 class A shares, numbered A-15,007 through A-18,758

32,072 class C shares, numbered C-128,291 through C-160,362

Shareholder III:

168 class A shares, numbered A-18,759 through A-18,926

1,435 class C shares, numbered C-160,363 through C-161,797

Other Subscriber I:

559 class A shares, numbered A-18,927 through A-19,485

4,783 class C shares, numbered C-161,798 through C-166,580

Other Subscriber II:

168 class A shares, numbered A-19,486 through A-19,653

1,435 class C shares, numbered C-166,581 through C-168,015

ii. to amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company as follows:

"5.1. The share capital is set at fourteen thousand four hundred one euro and sixty-eight cents (EUR 14,401.68) represented by:

- 19,653 class A shares;
- 7,450 class A-1 shares;
- 3,725 class A-2 shares;
- 3,725 class A-3 shares;
- 3,725 class A-4 shares;
- 3,725 class A-5 shares;
- 410,050 class B-1 shares;
- 205,025 class B-2 shares;
- 205,025 class B-3 shares;
- 205,025 class B-4 shares;
- 205,025 class B-5 shares; and
- 168,015 class C shares,

with a nominal value of one cent of euro (EUR 0.01) each."

Finally, the person appearing declared:

The New Class C Shares are issued at par and the New Class A Shares are issued above par and all shares are subscribed for by the Subscribers. The increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,876.68 has been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency. An amount of EUR 198,210.15 is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary. The difference between this amount and the aggregate nominal value of the new shares will be booked as share premium.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. M. Carlos Muñoz Beraza, homme d'affaires, né le 11 juillet 1969 à Murcia, Espagne, dont l'adresse professionnelle est situé au Rue Antonio Maura n° 11-12, Madrid, Espagne et avec carte d'identité numéro 27.461.919-B (Associée I);

2. M. Lázaro Ignacio Ros Fernández Matamoros, homme d'affaires, né le 10 avril 1948 à Seville, Espagne, dont l'adresse professionnelle est situé au Rue Francesc Vidal Sureda n° 62 C16, Palma de Mallorca, Îles Balears, Espagne et avec carte d'identité numéro 50.788.282-G (Associée II);

3. M. Bernardino José Díaz-Andreu Garcia, homme d'affaires, né le 27 décembre 1970 à Madrid, Espagne, dont l'adresse professionnelle est situé au Avenue de America n° 52 8A, Madrid, Espagne et avec carte d'identité numéro 02625601-J (Associée III et ensemble avec Associée I et Associée II, les Associées);

4. M. Roman Pane Oromi, homme d'affaires, né le 23 février 1959 à Palma de Mallorca, Espagne, dont l'adresse professionnelle est situé au Rue Castellarnau n° 12, Palma de Mallorca, Espagne et avec carte d'identité numéro 40865343 (Autre Souscripteur I); et

5. M. Marco Comani, homme d'affaires, né le 4 septembre 1968 à Roma, Italie, dont l'adresse professionnelle est situé à Barcelone, Espagne et avec numéro de passport AA5204438 (Autre Souscripteur II et ensemble avec les Associées et Autre Souscripteur I, les Souscripteurs).

Le comparant est connu personnellement de nous, notaire soussigné. Les procurations au comparant sont paraphées ne varietur par le comparant et nous, notaire, et sont annexées aux présentes.

Le comparant a déclaré et nous a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

Les Associées sont les associées d'Alaeo Partnership SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée plus tôt aujourd'hui suivant un acte passé devant nous, notaire (la Société).

Les Associées, agissant et tant qu'associées de la Société, décident par les présentes:

i. d'augmenter par la suite le capital social de la Société à 14.401,68 EUR par émission de parts sociales de classe A (les Parts Sociales Nouvelles de Classe A) et de parts sociales de classe C (les Parts Sociales Nouvelles de Classe C) de la manière suivante:

Associée I:

15.006 parts sociales de classe A, numérotées de A-1 à A-15.006

128.290 parts sociales de classe C, numérotées de C-1 à C-128.290

Associée II:

3.752 parts sociales de classe A, numérotées de A-15.007 à A-18.758

32.072 parts sociales de classe C, numérotées de C-128.291 à C-160.362

Associée III:

168 parts sociales de classe A, numérotées de A-18.759 à A-18.926

1.435 parts sociales de classe C, numérotées de C-160.363 à C-161.797

Autre Souscripteur I:

559 parts sociales de classe A, numérotées de A-18.927 à A-19.485

4.783 parts sociales de classe C, numérotées de C-161.798 à C-166.580

Autre Souscripteur II:

168 parts sociales de classe A, numérotées de A-19.486 à A-19.653

1.435 parts sociales de classe C, numérotées de C-166.581 à C-168.015

ii. de modifier et reformuler l'article 5.1 des statuts de la Société de la manière suivante:

«5.1. Le capital social est fixé à quatorze mille quatre cent et un euros et soixante-huit centimes (14.401,68 EUR) représenté par:

- 19.653 parts sociales de classe A;
 - 7.450 parts sociales de classe A-1;
 - 3.725 parts sociales de classe A-2;
 - 3.725 parts sociales de classe A-3;
 - 3.725 parts sociales de classe A-4;
 - 3.725 parts sociales de classe A-5;
 - 410.050 parts sociales de classe B-1;
 - 205.025 parts sociales de classe B-2;
 - 205.025 parts sociales de classe B-3;
 - 205.025 parts sociales de classe B-4;
 - 205.025 parts sociales de classe B-5; et
 - 168.015 parts sociales de classe C,
- ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.»

Enfin, le comparant a déclaré:

Les Parts Sociales Nouvelles de Classe C sont émises au pair et les Parts Sociales Nouvelles de Classe A sont émises au dessus du pair. L'augmentation de capital social de la Société d'un montant de 1.876,68 EUR est souscrite par les Souscripteurs et a été libérée par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise. Le montant de 198.210,15 EUR est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire soussigné. La différence entre ce montant et la valeur nominale globale des parts nouvelles sera affectée au compte de prime d'émission.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 3.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 août 2011 LAC/2011/37912. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122265/168.

(110141478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Société Luxembourgeoise de Manutention du Port de Mertert, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 7.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 25 août 2011.

Référence de publication: 201112232/11.

(110139629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

INN-WI-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.189.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 19.07.2011 um 11.00 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Herr Erwin Egon Otto KUNZE wird als Verwaltungsratsmitglied sowie als administrateur délégué abberufen.
2. Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates wird gewählt:

MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B. 135 236, mit Sitz zu L-1840, boulevard Joseph II,
vertreten durch Herrn Götz Schöbel, geb. 14.03.1966 in Bad Frankenhausen, Deutschland, geschäftsansässig zu L-1840
Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.

Das Mandat des vorgenannten Verwaltungsratsmitglieds endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.

Luxembourg, den 19.07.2011.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011123587/19.

(110140913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

mko G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5506 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 110.364.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011122262/12.

(110141225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Axiom Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.792.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2011 note la démission de M. Leonardo Castellana et co-opte M. Alessandro Mauceri (demeurant professionnellement 12, Place de la Fusterie – CH -1211 Genève 3) avec effet le 1^{er} juillet 2011 en tant que Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2011.

Référence de publication: 2011122296/11.

(110141451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Vlivante International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.484.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Vlivante International S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011122235/14.

(110139931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 50.162.

La société informe que par une décision du 10 juin 2011, le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit:

1. Conformément à l'article 70 de la loi du 18 décembre 2009, de nommer la société PriceWaterHouseCoopers S.à.r.l., dont le siège social est 400 Route d'Esch L-1471 Luxembourg, aux fonctions de Réviseur d'entreprises agréé, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

2. De renouveler le mandat de Président et d'Administrateur de Monsieur Frédéric Lemoine dont l'adresse professionnelle est 89 rue Taitbout 75 312 Paris Cedex 09 ainsi que les mandats d'Administrateur de Monsieur Bernard Gautier, Monsieur Jean-Yves Hémerly, demeurant professionnellement 89 rue Taitbout 75 312 Paris Cedex 09 et les mandats d'Administrateur de Monsieur Gaston Schwertzer domicilié Rue Marxe Knupp L-5328 Medingen et Monsieur Jean Bodoni domicilié 32 rue Mathias Goergen L-8028 Strassen, pour une durée de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

3. De renouveler le mandat de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Jean-Yves Hémerly demeurant professionnellement 89 rue Taitbout 75 312 Paris Cedex 09 pour une durée de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

4. De ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Marc Janodet né le 29 juin 1934 à Hayange et de nommer en remplacement Monsieur Jean-Michel Ropert, né le 15 décembre 1966 à Nantes (44), France, domicilié professionnellement au 89, rue Taitbout à Paris 75 312 Paris Cedex 09, France, en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration pour une durée de trois exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011123615/27.

(110141039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

digitalAGE.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.
R.C.S. Luxembourg B 138.666.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 30 août 2011

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de changer le siège social de

L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare vers

L-6463 Echternach, 46, rue Maximilien.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011122261/15.

(110140799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Allianz Finance VII Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 162.663.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 août 2011 que Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., associé de la Société a transféré toutes les cinq millions (5.000.000) de parts sociales détenue dans la Société à Allianz Lebensversicherungs-AG, une société de droit allemand enregistrée au Registre de Commerce de Stuttgart sous le numéro HRB 20231 et ayant son siège social à Reinsburgstr. 19, D-70178 Stuttgart, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122266/15.

(110141172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

RSHB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Monsieur Erik van Os

* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126843/24.

(110144819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Damien Nussbaum

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011122269/13.

(110141491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Aberro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 123.030.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122270/16.

(110141381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 16 juin 2011
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZLE, domicilié 61, Grand Rue à L-6510 Redange/Attert et de la société COSAFIN S.A. domiciliée 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur J. Bordet, 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer en tant que Commissaire aux Comptes:

The Clover

8, rue Haute

L-4963 Clémency

Inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 149.293

pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011126842/25.

(110145055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Alpha-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 163.184.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am dreiundzwanzigsten August

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Dame Agnès SCHOLL, Privatbeamtin, geboren zu Ettelbruck am 14. Januar 1949 (Matr. 1949 01 14 281), Ehegattin von Herrn Thierry FRITZ, wohnhaft zu L-1540 Luxembourg, 11, rue Benjamin Franklin;

2) Dame Susy SCHOLL, Ärztin, geboren zu Ettelbruck am 8. Juni 1950 (Matr. 1950 06 08 288), geschieden, wohnhaft zu F-75010 Paris 10, 6, Cité Riverin,

hier vertreten durch Dame Brigitte SCHOLL und Herrn Jean-Marie SCHOLL, nachbenannt, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 11. August 2011,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch die Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt;

3) Herr Jean-Marie SCHOLL, Arzt, geboren zu Ettelbruck am 27. Januar 1956 (Matr. 1956 01 27 274), ledig, wohnhaft zu L-9100 Grosbous, Neimillen;

4) Herr Gérard SCHOLL, Angestellter der CFL, geboren zu Ettelbruck am 22. März 1958 (Matr. 1958 03 22 274), Ehegatte von Dame Karin NARDOZZI, wohnhaft zu L-9169 Mertzig, 36, rue de Merscheid;

5) Dame Brigitte SCHOLL, Privatbeamtin, geboren zu Ettelbruck am 27. Mai 1961 (Matr. 1961 05 27 224), geschieden, wohnhaft zu L-9050 Ettelbruck, 25 Grand Rue,

Die Erschienenen ersuchen den amtierenden Notar die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließt und deren Satzung wie folgt lautet:

Art. 1. Zwischen der Vertragspartei und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „Alpha-Haus S.A.“ gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jedweden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welche unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Besitz und die Verwaltung von Vermögen sowie von Immobilien und Mobilien

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend Euro und zwanzig Cent (31.000,20 €) eingeteilt in Einhundertvierzig (140) Aktien zu je Zweihunderteinundzwanzig Euro dreiundvierzig Cent (221,43 €).

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien bleiben jedoch Namensaktien bis zu ihrer vollständigen Zeichnung.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehen Umfang und Bedingungen.

Die Abtretung und der Verkauf von Gesellschaftsaktien an Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sind in jedem Fall an ein Vorkaufrecht anteilig zu ihrem Besitz und die schriftliche Zustimmung der anderen Aktionäre gebunden.

In jedem Fall werden die Abtretung und der Verkauf der Aktien zu dem vom Käufer und Verkäufer festgesetzten Preis getätigt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Mit dem Einverständnis der statutarischen Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem in Einberufungsschreiben genannten Ort.

Art. 15. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf Tage vor dem für die Hauptversammlung festgesetzten Datum hinerlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht auszuüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die Generalversammlung kann eine Abänderung der vorliegenden Satzungen dann beschließen, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und die Änderungen in der Tagesordnung angezeigt wurden. Für die Annahme der Änderung müssen mindestens drei Viertel aller anwesenden oder vertretenen Aktionäre ausdrücklich und formell ihr Einverständnis bekunden.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welscher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von sämtlichen Koten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden mindestens fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist. Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschafter sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2012.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit (100%) des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

SCHOLL Agnes	24,00
SCHOLL Susy	24,00
SCHOLL Jean-Marie	44,00
SCHOLL Gérard	24,00
SCHOLL Brigitte	<u>24,00</u>
Total: einhundertvierzig Aktien	140,00

Sämtliche Aktien wurden in voller Höhe einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreißigtausend Euro und zwanzig Cent (31.000,20 €) wie dem Notar nachgewiesen und diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstandenen Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr 900,- Euro geschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Die vorbenannt Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf fünf (5), diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen (1).

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Dame Brigitte SCHOLL, vorbenannt;
- Dame Agnes SCHOLL, vorbenannt;
- Dame Susy SCHOLL, vorbenannt;
- Herr Jean-Marie SCHOLL, vorbenannt;
- Herr Gérard SCHOLL, vorbenannt;

Zum Kommissar wird ernannt: die anonyme Gesellschaft GEFCO SA, Gestion financière & Consulting SA mit Sitz in L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester RC B 44091 (matr: 1993 22 05 710)

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden nach 6 Jahren

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu L-9050 Ettelbrück, 25, Grand Rue.

5. Dem Verwaltungsrat wird das Recht übertragen, die tägliche Geschäftsführung auf eines seiner Mitglieder zu übertragen und diesen zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

6. Die Geschäftsführung wird den beiden Verwaltungsratsmitgliedern:

- Dame Brigitte SCHOLL, vorbenannt, und
- Herrn Jean-Marie SCHOLL, vorbenannt, übertragen.

Beide können einzeln für die Gesellschaft vollumfänglich zeichnen.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Agnès Scholl, Jean-Marie Scholl, Gérard Scholl, Brigitte Scholl, Pierre Probst.

Enregistré à Diekirch, le 24 août 2011. Relation: DIE/2011/8094. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 août 2011.

Référence de publication: 2011122267/179.

(110141302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Adimco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 53.830.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122273/16.

(110141380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

L.S.M. Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.349.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée Générale.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur de Monsieur Giuseppe ROMATO, ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur Koen LOZIE, et de la société COSAFIN S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur André DESCHAMPS pour une nouvelle période, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour Copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011123591/21.

(110140860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Damien Nussbaum

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011122274/13.

(110141485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Bureau d'Assurances MACKEL Jeannot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 98.121.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011122304/11.

(110140851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Rpax One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.285.

In the year two thousand eleven, on the fourth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RPAX ONE S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159285, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 25 February 2011 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended once since the incorporation of the Company, by a deed drawn up by Me Joseph Elvinger, prenamed, on 5 April 2011, not yet published in the Mémorial.

The meeting is opened at by Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, and the meeting elected as scrutineer, Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg. These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the eighty-one thousand (81,000) shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty euro (EUR 20.-), so as to bring it from its current amount of eighty-one thousand euro (EUR 81,000.-) to eighty-one thousand and twenty euro (EUR 81,020.-), by creating and issuing two (2) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), two (2) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), two (2) new class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), two (2) new class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), two (2) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), two (2) new class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), two (2) new class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), two (2) new class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), two (2) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and two (2) new class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New

Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with an aggregate share premium of nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty euro (EUR 19,999,980.-).

2. Decision to amend article 5.1 of the Articles.

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the shareholders:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty euro (EUR 20.-), so as to bring it from its current amount of eighty-one thousand euro (EUR 81,000.-) to eighty-one thousand and twenty euro (EUR 81,020.-), by creating and issuing two (2) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class A Shares"), two (2) new class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class B Shares"), two (2) new class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class C Shares"), two (2) new class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class D Shares"), two (2) new class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class E Shares"), two (2) new class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class F Shares"), two (2) new class G shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class G Shares"), two (2) new class H shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class H Shares"), two (2) new class I shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class I Shares"), and two (2) new class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Class J Shares", being together with the New Class A Shares, the New Class B Shares, the New Class C Shares, the New Class D Shares, the New Class E Shares, the New Class F Shares, the New Class G Shares, the New Class H Shares and the New Class I Shares, the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with an aggregate share premium of nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty euro (EUR 19,999,980.-).

The New Shares are then subscribed, by all the existing shareholders of the Company exercising their respective preferential subscription rights, as follows:

1. Resource Partners GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands in its capacity as general partner of Resource Eastern European Equity Partners I, L.P. and Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P., being an existing shareholder of the Company, subscribed for:

- one (1) New Class A Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class B Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class C Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class D Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class E Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class F Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class G Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class H Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class I Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-), and
- one (1) New Class J Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-).

2. AXA Central and Eastern Europe Fund L.P., represented by its general partner AXA CEE Management Limited, a company incorporated in Jersey (registration number 101076) and regulated by the Jersey Financial Services Commission, whose registered office is at 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, being an existing shareholder of the Company, subscribed for:

- one (1) New Class A Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),

- one (1) New Class B Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class C Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class D Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class E Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class F Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class G Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class H Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-),
- one (1) New Class I Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-), and
- one (1) New Class J Share, fully paid up by a contribution in cash, together with a global share premium of nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 999,999.-).

Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-). The global contribution of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) is allocated as follows: twenty euro (EUR 20.-) are allocated to the share capital of the Company and nineteen million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty euro (EUR 19,999,980.-) are allocated to the share premium accounts of the Company.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The issued share capital of the Company is set eighty-one thousand and twenty euro (EUR 81,020.-) represented by:

- a. eight thousand one hundred and two (8,102) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. eight thousand one hundred and two (8,102) class "B" shares (the "Class B Shares");
 - c. eight thousand one hundred and two (8,102) class "C" shares (the "Class C Shares");
 - d. eight thousand one hundred and two (8,102) class "D" shares (the "Class D Shares");
 - e. eighty thousand one hundred and two (8,102) class "E" shares (the "Class E Shares");
 - f. eight thousand one hundred and two (8,102) class "F" shares (the "Class F Shares");
 - g. eight thousand one hundred and two (8,102) class "G" shares (the "Class G Shares");
 - h. eight thousand one hundred and two (8,102) class "H" shares (the "Class H Shares");
 - i. eight thousand one hundred and two (8,102) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
 - j. eight thousand one hundred and two (8,102) class "J" shares (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share";

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RPAX ONE S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159285, constituée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, du 25 février 2011 (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont été modifiés qu'une fois depuis sa constitution, par un acte de Me Joseph Elvinger, susmentionné, en date du 5 avril 2011, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée s'est ouverte par Sara Lecomte, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, et étant le président (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Ces nominations ayant été faites, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que quatre-vingt un mille (81.000) actions de la Société représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de telle façon que l'assemblée puisse valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour qui sont connus par les actionnaires.

III.- Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été valablement informés de la tenue de cette assemblée et de son ordre du jour et décident unanimement de renoncer à toutes les formalités de convocation en relation avec cette assemblée.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt euros (20,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt un mille euros (81.000,- EUR) à quatre-vingt un mille vingt euros (81.020,- EUR), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie A"), deux (2) nouvelles actions de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie B"), deux (2) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie C"), deux (2) nouvelles actions de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie D"), deux (2) nouvelles actions de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie E"), deux (2) nouvelles actions de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie F"), deux (2) nouvelles actions de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie G"), deux (2) nouvelles actions de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie H"), deux (2) nouvelles actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie I"), et deux (2) nouvelles actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Actions de Catégorie A, les Nouvelles Actions de Catégorie B, les Nouvelles Actions de Catégorie C, les Nouvelles Actions de Catégorie D, les Nouvelles Actions de Catégorie E, les Nouvelles Actions de Catégorie F, les Nouvelles Actions de Catégorie G, les Nouvelles Actions de Catégorie H, et les Nouvelles Actions de Catégorie I, comme les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (19.999.980,- EUR).

2. Décision de modifier l'article 5.1 des Statuts.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les actionnaires:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de vingt euros (20,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt un mille euros (81.000,- EUR) à quatre-vingt un mille vingt euros (81.020,- EUR), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles actions de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie A"), deux (2) nouvelles actions de

catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie B"), deux (2) nouvelles actions de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie C"), deux (2) nouvelles actions de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie D"), deux (2) nouvelles actions de catégorie E ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie E"), deux (2) nouvelles actions de catégorie F ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie F"), deux (2) nouvelles actions de catégorie G ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie G"), deux (2) nouvelles actions de catégorie H ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie H"), deux (2) nouvelles actions de catégorie I ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie I"), et deux (2) nouvelles actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune (les "Nouvelles Actions de Catégorie J", celles-ci étant collectivement définies ci-après avec les Nouvelles Actions de Catégorie A, les Nouvelles Actions de Catégorie B, les Nouvelles Actions de Catégorie C, les Nouvelles Actions de Catégorie D, les Nouvelles Actions de Catégorie E, les Nouvelles Actions de Catégorie F, les Nouvelles Actions de Catégorie G, les Nouvelles Actions de Catégorie H, et les Nouvelles Actions de Catégorie I, comme les "Nouvelles Actions"), chacune de ces Nouvelles Actions ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (19.999.980,- EUR).

Les Nouvelles Actions sont souscrites par tous les actionnaires existants de la Société, en exerçant leurs droits préférentiels de souscription, comme suit:

1. Resource Partners GP Limited, une limited liability company, constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH, Channel Islands en sa capacité de general partner de Resource Eastern Europe Equity Partners I, L.P. et Resource Eastern European Equity Partners I-A, L.P., étant un actionnaire existant de la Société, a souscrit:

- une (1) Nouvelle Action de Catégorie A, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie B, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie C, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie D, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie E, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie F, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie G, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie H, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie I, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR); et
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie J, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR).

2. AXA Central and Eastern Europe Fund L.P., représenté par son general partner AXA CEE Management Limited, une société constituée à Jersey (Numéro d'immatriculation 101076) et régulé par la Jersey Financial Services Commission, ayant son siège social au 22 Greenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX., étant un actionnaire existant de la Société, a souscrit:

- une (1) Nouvelle Action de Catégorie A, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie B, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie C, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie D, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie E, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie F, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);

- une (1) Nouvelle Action de Catégorie G, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie H, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR);
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie I, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR); et
- une (1) Nouvelle Action de Catégorie J, entièrement libérées par un apport en numéraire, avec une prime d'émission totale de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (999.999,- EUR).

De telles Nouvelles Actions ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR). La contribution globale de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) est allouée comme suit: vingt euros (20,-EUR) sont alloués au capital social de la Société et dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (19.999.980,- EUR) sont alloués aux comptes de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt un mille vingt euros (81.020,- EUR) représenté par:

- a. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
- b. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
- c. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
- d. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
- e. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");
- f. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");
- g. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");
- h. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");
- i. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I"); et
- j. huit mille cent deux (8.102) actions de catégorie J (les "Actions de Catégorie J"); avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les "Catégories d'Actions" et individuellement une "Catégorie d'Actions"; et ensemble, toutes les actions des Catégories d'Actions seront définies comme les "Actions" et individuellement une "Action".

Les détenteurs d'Actions sont définis ci-après comme les "Actionnaires" et individuellement un "Actionnaire".

Les caractéristiques des Actions sont résumées dans ces Statuts."

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement sept mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite membres du bureau, connus du notaire par ses nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMPTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 mai 2011. Relation: LAC/2011/20510. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011120662/318.

(110138380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Agrami S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRAMI S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011122275/12.

(110141239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Agrotechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, Z.A. Schlammestee.
R.C.S. Luxembourg B 132.370.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011122276/14.

(110141237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIA S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011122278/12.

(110141076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Ayxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.235.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 29 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.
Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2011122297/16.

(110141194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Alia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.219.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Anne-Marie G REGIS. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

ALIAS.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011122279/15.

(110141269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Amandalay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 133.612.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122280/10.

(110141488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 73.270.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 23 août 2011

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet du 17 août 2011, la démission de Mr Matthew Nathaniel Ziegler de sa fonction de Gérant de la Société;
2. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant de la Société, avec effet du 17 août 2011, Mr Michael Edward Nolan Jr., né le 3 février 1967 à New York, USA, avec adresse professionnelle à 920 Armand St., N Bellmore, NY 11710, USA, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 24/08/2011.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011122283/17.

(110140813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Mesdames Sonja Bemtgen, Stéphanie Bouju et Virginie Derains ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31/08/2011.

Référence de publication: 2011122294/12.

(110141020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Q Logistics 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 162.948.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“Q LOGISTICS 1”, a private limited liability company under the Laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 18,500.- (eighteen thousand five hundred Euros), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies’ Register, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mrs Nadia WEYRICH, private employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given under private seal, hereto annexed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the “Company”) governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “Q LOGISTICS 2”.

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in

accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by “Q LOGISTICS 1”, previously named.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2011:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on the 27th of May 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, born on the 10th of February 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, born on 19th the of June 1966 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Bascharage, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

“Q LOGISTICS 1”, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de dix-huit mille cinq cent Euros (EUR 18,500.-), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en instance d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les “Statuts”).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de “Q LOGISTICS 2”.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "Q LOGISTICS 1", mentionnée ci-avant.

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à trois (3), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2011:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2011. Relation: EAC/2011/10986. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011118436/436.

(110135650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la société le 23 août 2011

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet du 17 août 2011, la démission de Mr Matthew Nathaniel Ziegler de sa fonction de Gérant de la Société;

2. L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Gérant de la Société, avec effet du 17 août 2011, Mr Michael Edward Nolan Jr., né le 3 février 1967 à New York, USA, avec adresse professionnelle à 920 Armand St., N Bellmore, NY 11710, USA, pour une période illimitée.

Luxembourg, le 24/08/2011.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011122284/17.

(110140812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Rollingergrund Premium Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.727.

—
Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 17. August 2011

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 17. August 2011 geht hervor, dass:

- Herr Jörg WAHLERS, geboren am 26. März 1964 in Rotenburg/Wümme (Deutschland), wohnhaft in F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, 24 avenue du Pays de Galie, als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2013 stattfinden wird, bestellt wurde,

- Herr Manfred FINGER als délégué à la gestion journalière der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Juli 2011 zurückgetreten ist,

- die tägliche Geschäftsführung an Herrn Jörg WAHLERS, geboren am 26. März 1964 in Rotenburg/Wümme (Deutschland), wohnhaft in F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, 24 avenue du Pays de Galie, mit Wirkung zum 1. August 2011 und für eine unbestimmte Zeit übertragen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011126840/22.

(110145071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Trees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.457.

—
Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

- * Monsieur Jorge Pérez Lozano
- * Monsieur Erik van Os
- * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126851/24.

(110144815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Schlossberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.548.

—
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 1^{er} août 2011 à Luxembourg, que:

D'une part, la société "BEDLINGTON PROPERTIES LIMITED", société de droit Gibraltar, constituée, le 26 juin 2006, établie et ayant son siège social à Gibraltar, Giro House, 4, Giro's Passage, immatriculée au "Registrar of Companies" Gibraltar sous le numéro OC 102.583, représentée à la présente par son administrateur régulièrement en fonctions, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre,

a cédé ses 41 parts sociales qu'elle détient dans la société SCHLOSSBERG S.A R.L., en faveur de la société

"INVERNESS PROPERTIES LIMITED", société de droit de Gibraltar, constituée en date du 9 février 2007, établie et ayant son siège social à Suite 4, 4 Giro's passage, à Gibraltar, immatriculée auprès de Companies House de Gibraltar sous le numéro OC 98046, représentée par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Alain LORANG, avocat, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 124 parts sociales,

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011126844/22.

(110144852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.223.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 juillet 2011 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de réduire le nombre d'administrateurs de 4 à 3.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Joseph WINANDY,

Ann STAELS,

COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

A. STAELS / J. WINANDY

Administrateur / Président

Référence de publication: 2011123593/21.

(110140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 971.564,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of August,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of MDC Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 7 December 2007 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 250 on 30 January 2008, having a share capital amounting to nine hundred twenty five thousand three hundred thirty five South Africa Rand (ZAR 925,335.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-134.988. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 28 January 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1126 on 26 May 2011.

The meeting is declared open at 11.30 a.m. with Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing in B-Nothomb, in the chair, who appointed as secretary Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing in F-Russange.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent FORGET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 26 July 2011.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the share capital by an amount of forty six thousand two hundred twenty nine South Africa Rand (ZAR 46,229.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred twenty five thousand three hundred thirty five South Africa Rand (ZAR 925,335.-) to an amount of nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564.-).

2. To issue, together with a share premium in the aggregate amount of three hundred seventeen thousand six hundred ninety one point one South Africa Rand (ZAR 317,691.01), forty six thousand two hundred twenty nine (46,229) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) per share.

3. To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by some of the current shareholders of the Company (the «Subscribers») and to accept payment in full for such new shares, each time by a contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(iii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) It appears from the said attendance list that out of the nine hundred twenty five thousand three hundred thirty five (925,335) shares representing the total capital of the Company, nine hundred twenty-four thousand seven hundred and eighty (924,780) shares, being a majority of shareholders in number representing at least threequarters of the share capital of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda. The attendance list signed by the shareholders present at the meeting, the proxies of the shareholders represented, by the Chairman, the Secretary and the Scrutineer shall remain attached to these minutes.

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation:

First resolution

The Shareholders, each time unanimously, took the following resolutions upon deliberation: The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of forty six thousand two hundred twenty nine South Africa Rand (ZAR 46,229.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred twenty five thousand three hundred thirty five South

Africa Rand (ZAR 925,335.-) to an amount of nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue, together with a share premium in the aggregate amount of three hundred seventeen thousand six hundred ninety one point one South Africa Rand (ZAR 317,691.01), forty six thousand two hundred twenty nine (46,229) new shares with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Mr. Laurent Forget, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of:

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Management LTD, a company incorporated in Guernsey under company number 50118, with registered address located at Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL,

by virtue of a proxy given in Guernsey on 27 July 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., a Delaware limited partnership, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4517547, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., with business address located at 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

by virtue of a proxy given in New-York on 1 August 2011,

(iii) TCP Capital Partners VI L.P., a Delaware limited partnership registered under number 4373059, acting through its general partner TCP Cap VI GP L.P. itself represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on on 1 August 2011,

(iv) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., a Delaware limited partnership, registered under number LP 4379609, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P. acting in its turn by Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P., its general partner, in its turn represented by its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 1 August 2011,

(v) Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P., a Limited Partnership incorporated in the State of Delaware under n° 27-0220367 and having registered address at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, acting through its general partner Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) L.P. acting in its turn through its general partner Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC Tax ID 26-4627355) with business address located at c/o Lehman Brothers Inc., 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA,

by virtue of a proxy given in New-York on 1 August 2011,

(vi) Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P., an English limited partnership registered under number LP 12310, acting through its general partner TCP Cap VI GP (Europe) L.P. Inc., itself represented by its general partner LBMB Associates IV L.L.C., a limited liability company incorporated in Delaware under company number 4203546 and having an address at c/o Lehman Brothers Holdings Inc, 399 Park Avenue, NY 10022 New-York (U.S.A.),

by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2011,

(vii) RTH Euro Investments II Limited, a Jersey registered Limited Liability Company, incorporated under number 103022, and having its registered address at Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 4HH,

by virtue of a proxy given in Jersey on 28 July 2011,

(the "Subscribers").

And of

Mr Ludovico del Balzo, residing at 23, Pelham Crescent, SW7 2NR London, United Kingdom,

by virtue of a proxy given in London on 27 July 2011

Mr Oswin Baker, residing at 21, Northolme Road, N5 2 UZ London,

by virtue of a proxy given on 2 August 2011.

Said proxies shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers for the number of shares mentioned hereafter and to make payment in full for each such new share thus subscribed, with payment of a share premium, by contributions in cash (the "Contributions") for the amounts mentioned hereafter:

Subscribers	Number of shares	Nominal value (ZAR)	Share premium (ZAR)	Contribution (ZAR)
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	31,496	31,496	216,447.59	247,943.59
Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P.	676	676	4,642.18	5,318.18
RTH Euro Investments II Limited	271	271	1,859.42	2,130.42
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	13,050	13,050	89,682.18	102,732.18
TCP Capital Partners VI L.P.	173	173	1,192.79	1,365.79
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	225	225	1,546.94	1,771.94
Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P.	338	338	2,319.91	2,657.91
TOTAL	46,229	46,229	317,691.01	363,920.01

The Contributions thus represent a contribution in an aggregate amount of three hundred sixty three thousand nine hundred twenty point one South Africa Rand (ZAR 363,920.01).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary and the amount of three hundred sixty three thousand nine hundred twenty point one South Africa Rand (ZAR 363,920.01) is now at the disposal of the Company.

Thereupon, after having duly acknowledged the waiver by Mrs Mary Baker, Mrs Amy Barclay, Mrs Sophia Mc Veigh, Mr Oswin Baker and Mr Ludovico del Balzo of their right to subscribe for the new shares issued by the Company, the Shareholders resolved:

- (i) to accept the said subscriptions and payments by the Subscribers,
- (ii) to allot the forty six thousand two hundred twenty nine (46,229) new shares to the Subscribers as stated above, and
- (iii) to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital (first paragraph).** The issued capital of the Company is set at nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four South Africa Rand (ZAR 971,564) divided into nine hundred seventy one thousand five hundred sixty four (971,564) shares, with a nominal value of one South Africa Rand (ZAR 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is terminated at 11.50 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les «Associés») de la société MDC Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 le 30 janvier 2008, ayant un capital social de neuf cent vingt cinq mille trois cent trente cinq Rand Sud-Africain (ZAR 925,335,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B-134.988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1126 le 26 mai 2011

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 26 juillet 2011.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social d'un montant de quarante six mille deux cent vingt neuf Rand Sud-Africain (ZAR 46.229) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt cinq mille trois cent trente cinq Rand Sud-Africain (ZAR 925.335) à un montant de neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971.564).

2 Émission, avec une prime d'émission d'un montant de trois cent dix sept mille six cent quatre vingt onze virgule un Rand Sud-Africain (ZAR 317.691,01), de quarante six mille deux cent vingt neuf (46.229) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) par part sociale.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par certains associés actuels de la Société (les «Souscripteurs») et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, chaque fois par un apport en numéraire et constat de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(iii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les associés présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des associés représentés, signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

(iv) Il résulte de ladite liste de présence que sur les neuf cent vingt cinq mille trois cent trente cinq (925.335) parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société, neuf cent vingt quatre mille sept cent quatre vingt (924.780) parts sociales, représentant une majorité en nombre des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. La liste de présence signée par les associés présents à l'assemblée, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur restera annexée au présent acte.

Après délibération, les Associés ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante six mille deux cent vingt neuf Rand Sud-Africain (ZAR 46.229) pour le porter de son montant actuel de neuf cent vingt cinq mille trois cent trente cinq Rand Sud-Africain (ZAR 925.335) à un montant de neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971.564).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de trois cent dix sept mille six cent quatre vingt onze virgule un Rand Sud-Africain (ZAR 317.691,01), quarante six mille deux cent vingt neuf (46.229) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des associés décidant l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Libération

Ensuite, a comparu Monsieur Laurent Forget, susmentionné, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de

(i) Trilantic Capital Partners IV (EUROPE) L.P., agissant par son gérant Trilantic Capital Partners Associates IV (Europe) LP INC. agissant à son tour par son gérant Trilantic Capital Partners Management LTD, une société constituée à Guernsey sous le numéro 50118, avec son siège social à Heritage Hall, Le Marchant Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4HL, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey le 27 juillet 2011,

(ii) Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P., un limited partnership du Delaware, enregistré sous le numéro 4517547, agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (AIV GP) L.P., agissant lui-même par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV L.L.C., avec siège social au 399 Park Avenue, New York, New York 10022, USA

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(iii) TCP Capital Partners VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro 4373059, agissant par son associé commandité TCP Cap VI GP L.P., lui-même représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) avec adresse professionnelle c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(iv) Trilantic Capital Partners Group VI L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro LP 4379609, agissant par son associé commandité Trilantic Capital Partners Group VI GP L.P., agissant à son tour par Trilantic Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) avec adresse professionnelle c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(v) Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P., un limited partnership du Delaware, immatriculé sous le numéro 27-0220367 et ayant son siège social 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901., agissant par son associé commandité Trilantic

Capital Partners Associates IV (Parallel GP) LP, à son tour représenté par son associé commandité Trilantic Capital Partners Associates MGP IV LLC (n° fiscal 26-4627355) avec adresse professionnelle c/o Lehman Brothers Inc. 399 Park Avenue, New York, New-York 10022, USA,

en vertu d'une procuration donnée à New-York le 1^{er} août 2011,

(vi) Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P., un limited partnership de droit anglais, immatriculé sous le numéro LP 12310, agissant par son gérant TCP Cap VI GP (Guernsey) LP agissant à son tour par son gérant LBMB Associates IV L.L.C., une société constituée à Delaware sous le numéro 4203546, ayant ses bureaux c/o Lehman Brothers Holdings Inc, 399 Park Avenue, NY 10022 New-York (U.S.A.),

en vertu d'une procuration donnée à New York le 3 août 2011

(vii) RTH Euro Investments II Limited, une Limited Liability Company de Jersey, immatriculée sous le numéro 103022, and ayant son siège social à Sir Walter Raleigh House, 48-50 Esplanade, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 4HH,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey le 28 juillet 2011,

(les «Souscripteurs»).

Et de

Monsieur Ludovico del Balzo, demeurant 23, Pelham Crescent, SW7 2NR Londres, Royaume Uni,

en vertu d'une procuration donnée à Londres le 27 juillet 2011,

Monsieur Oswin Baker, demeurant à 21, Northolme Road, N5 2 UZ London,

en vertu d'une procuration donnée le 2 août 2011.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs le nombre de parts sociales mentionné ci-après et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales ainsi souscrites, avec paiement d'une prime d'émission, par des apports en numéraire (les «Apports»), dans les montants indiqués ci-après:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Valeur nominale (ZAR)	Prime d'émission (ZAR)	Apport (ZAR)
Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P.	31.496	31.496	216.447,59	247.943,59
Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P.	676	676	4.642,18	5.318,18
RTH Euro Investments II Limited	271	271	1.859,42	2.130,42
Trilantic Capital Partners IV Offshore AIV (A) L.P.	13.050	13.050	89.682,18	102.732,18
TCP Capital Partners VI L.P.	173	173	1.192,79	1.365,79
Trilantic Capital Partners Group VI L.P.	225	225	1.546,94	1.771,94
Trilantic Capital Partners Fund IV Funded Rollover L.P.	338	338	2.319,91	2.657,91
TOTAL	46.229	46.229	317.691,01	363.920,01

Les Apports représentent ainsi un apport d'un montant total de trois cent soixante trois mille neuf cent vingt virgule un Rand Sud-Africain (ZAR 363.920,01).

Preuve de tels paiements a été fournie au notaire instrumentant et le montant de trois cent soixante trois mille neuf cent vingt virgule un Rand Sud-Africain (ZAR 363.920,01) est à présent à la disposition de la Société.

Ensuite, après avoir dûment constaté la renonciation de Madame Mary Baker, Madame Amy Barclay, Madame Sophia Mc Veigh, de Monsieur Oswin Baker et de Monsieur Ludovico del Balzo à leurs droits de souscrire les nouvelles parts sociales émises par la Société, les Associés ont décidé:

(i) d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements par les Souscripteurs,

(ii) d'allouer les quarante six mille deux cent vingt neuf (46.229) nouvelles parts sociales aux Souscripteurs tel que mentionné ci-dessus et

(iii) de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social. (Premier paragraphe).** Le capital souscrit de la Société est fixé neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre Rand Sud-Africain (ZAR 971.564) divisé en neuf cent soixante et onze mille cinq cent soixante quatre (971.564) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Rand Sud-Africain (ZAR 1,-) chacune, toutes étant intégralement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'agenda, la séance est levée à 11.50 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital susmentionnée sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: LAC/2001/35688. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120592/302.

(110138746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 26 avril 2011 à Luxembourg

Résolutions:

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de M. Pierre SCHILL, M. Joseph WINANDY et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L -1746 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société.

Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Fiduciaire Glacis S.à.r.l. pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011123596/21.

(110141142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Artefacto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.962.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122285/10.

(110141487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.891.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 24 août 2011

Les administrateurs ont pris la résolution suivante:

1. Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Roman Lewszyk, demeurant professionnellement à Ul Cybernetyki, 21, 02-677, Varsovie en Pologne, aux postes de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur-délégué.
Son mandat expirera à l'issue de son mandat d'administrateur, soit à l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011122288/13.

(110140974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

EUSO2013, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8245 Mamer, 2A, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg F 8.848.

STATUTS - acte constitutif approuvé par l'assemblée constitutive le 1^{er} août 2011

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est fondé une association sans but lucratif sous le nom de «EUSO2013». Elle a son siège à Mamer, 2A, rue de la Libération. Sa durée est limitée jusqu'au 1^{er} décembre 2013.

Chapitre II. - But et Objet.

Art. 2. Le but de l'association est l'organisation et le financement de la onzième édition de l'«European Union Science Olympiad» (EUSO), qui se déroulera du 17 au 24 mars 2013 au Luxembourg.

Chapitre III. - Membres

Art. 3. L'association se compose exclusivement de membres effectifs. Le nombre minimum des membres effectifs ne pourra être inférieur à cinq.

Art. 4. Peuvent devenir membres effectifs les personnes physiques qui acceptent les vues et les principes énoncés dans les présents statuts et qui sont détenteurs d'un grade universitaire dans le domaine des sciences naturelles. Chaque demande pour devenir membre sera évaluée par le comité lors de l'assemblée générale.

Les membres effectifs ont le droit de vote à l'assemblée générale.

Art. 5. La qualité de membre se perd par la démission, l'exclusion et la mort. Les membres qui, soit par des actes contraires à l'honneur ou à la dignité personnelle, soit de toute autre manière, compromettent gravement les intérêts de l'association peuvent être exclus par décision de l'assemblée générale et par scrutin secret à la majorité des deux tiers des votants. Le membre dont l'exclusion est proposée est convoqué par lettre recommandée. S'il se présente, il est entendu dans ses explications. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association.

Chapitre IV. - Conseil d'administration (comité)

Art. 6. L'association est dirigée par un comité constitué au minimum de cinq membres et de douze au plus, élus par l'assemblée constituante. Le mandat du comité est valable jusqu'à la dissolution de l'association. Les membres du comité sont élus parmi les membres effectifs. Les votes ont lieu au scrutin secret ou par acclamation.

Art. 7. Le comité peut pourvoir par cooptation aux vacances qui se produisent éventuellement. Le membre ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. A son entrée en fonction, le comité désigne dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 9. Le comité est chargé de la gestion de l'association et la représente en justice et à l'égard des tiers. Il charge un membre de présider l'assemblée générale. Le comité fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale et dirige les délibérations. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association.

Art. 10. Le président convoque le comité aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il fixe la date et l'heure de l'assemblée générale. Les convocations aux réunions du comité se feront par la poste ou par courrier électronique, au moins 5 jours à l'avance. Sur la demande adressée par écrit au président par trois membres du comité, le président doit convoquer le comité à bref délai.

Art. 11. Le comité délibère valablement sur les sujets portés à l'ordre du jour lorsque la majorité des membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est décisive.

Art. 12. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et la réalisation du but social. Il a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi. Les signatures conjointes de deux membres du comité dont l'un doit être le président, le secrétaire ou le trésorier engagent valablement l'association envers les tiers.

Chapitre V. - Exercice social, Réunions et Assemblées

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Il sera tenu chaque année au moins une assemblée générale ordinaire. Le président la convoque par avis postal ou électronique adressé aux membres 10 jours au moins avant la date fixée. La convocation est accompagnée d'un ordre du jour. Seuls les membres effectifs ont droit de vote dans les assemblées générales. Les membres peuvent se faire représenter aux assemblées générales, en donnant mandat écrit à cet effet. Personne ne peut cependant représenter plus de trois membres. Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle doit l'être si un cinquième des membres effectifs l'exige par lettre adressée au président. Dans ce cas, le président est tenu de convoquer une assemblée générale extraordinaire dans un délai d'un mois.

Art. 15. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- la nomination et la révocation des membres du comité
- l'exclusion d'un membre
- la désignation de 2 réviseurs de caisse
- la modification des statuts
- la dissolution de l'association
- la fixation et la modification des règlements internes

Le président, assisté du secrétaire présente le rapport de fin d'année. Le trésorier rend compte de la gestion des finances de l'association. L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice écoulé après vérification de la caisse par deux membres désignés séance tenante à cet effet et accorde décharge aux membres du comité. Les membres ont le droit de voter en qualité de mandataires pour plus d'une personne. Aucune décision ne pourra être prise sur des questions ne figurant pas à l'ordre du jour, sauf si l'assemblée en décide autrement, par un vote à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

Art. 16. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, en cas de parité, celle du président est prépondérante.

Art. 17. La non-observation des formes prescrites par les présents statuts entraîne la nullité des décisions dans la mesure seulement où il pourra être prouvé que la non-observation des formes a causé préjudice et a abouti à une décision qui aurait été différente, si les formes avaient été observées correctement.

Art. 18. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts qu'avec l'accord des deux tiers des membres effectifs présents. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que par l'accord des trois quarts des membres présents et que si les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés. Cette condition non remplie, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 19. La dissolution de l'association se fera pour le 1^{er} décembre 2013 par une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu entre le 21 et le 30 novembre 2013.

Art. 22. Lors de la dissolution, le patrimoine de l'association est mis à la disposition d'une oeuvre travaillant dans le domaine des sciences naturelles.

Jeff Kohnen / Liss Weber / Paul Heuschling / Serge Kelsen / Jean-Paul Zanter / André Bauer
 Président et Trésorier / Secrétaire / Membre du comité / Membre du comité / Membre du comité / Membre du comité
 Référence de publication: 2011123545/85.
 (110140481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Aros II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.861.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of August.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

PRECO Account Partnership IV, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA and registered with the Delaware Division of Corporations under the number 4508852 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Raymond THILL maître en droit", residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 18 August 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Aros II Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société a responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.861, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2828 of December 24, 2010.

The articles have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 13, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 140 of January 25, 2011.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of SEK 999.- (nine hundred and ninety-nine Swedish Krona) so as to raise it from its present amount of SEK 1,000,001.- (one million and one Swedish Krona) up to SEK 1,001,000.- (one million and one thousand Swedish Krona) by creating and issuing 999 (nine hundred and ninety-nine) new shares having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) and having the same rights, terms and conditions as the existing shares, by way of contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented by a proxyholder as stated above, subscribes for the 999 (nine hundred and ninety-nine) New Share of SEK 1.- (one Swedish Krona) in the Company. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of SEK 25,500,000.- (twenty-five million five hundred thousand Swedish Krona) to be allocated as follows:

(a) SEK 999.- (nine hundred and ninety-nine Swedish Krona) is allocated to the Company's share capital and (b) SEK 25,499,001.- (twenty-five million four hundred and ninety-nine thousand and one Swedish Krona) is allocated to the share premium account of the Company.

Proof that the amount of SEK 25,500,000.- (twenty-five million five hundred thousand Swedish Krona) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Company's articles of association is amended and now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at SEK 1,001,000.- (one million and one thousand Swedish Krona) represented by 1,001,000 (one million and one thousand) shares each having a par value of SEK 1.- (one Swedish Krona) (together the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand Euro (EUR 3,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the mandatory of the appearing party, who is known to the Notary by name, first name, civil status and residence, said mandatory signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

PRECO Account Partnership IV, LP, un limited partnership, constituée selon le droit de l'état du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, États-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de la Division des Sociétés de Delaware sous le numéro 4508852 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 août 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Aros II Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.861, constituée en vertu d'un acte du notaire prénommé, instrumentant le 17 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2828 du 24 décembre 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 13 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 140 du 25 janvier 2011 (la Société).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de SEK 999,-(neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Couronnes Suédoises), afin de le porter de son montant actuel de 1.000.001,-SEK (un million et une Couronnes Suédoises) jusqu'à 1.001.000,-SEK (un million et mille Couronnes Suédoises) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de 1,-SEK (une Couronne Suédoise) et ayant les mêmes droits, termes et obligations que les parts sociales existantes (collectivement désignée en tant que «Nouvelle Part Sociale»), par voie d'apport en numéraire.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté par un mandataire ainsi que décrit ci-dessus, souscrit à aux 999 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur de 1,-SEK (une Couronne Suédoise) dans la Société.

Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire d'un montant total de 25.500.000,-SEK (vingt-cinq millions cinq cent mille Couronnes Suédoises) dont (a) 999,-SEK (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Suédoises) sont allouées au capital social de la Société et (b) 25.499.001,-SEK (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille et une Couronnes Suédoises) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve du paiement de la somme de 25.500.000,-SEK (vingt-cinq millions cinq cent mille Couronnes Suédoises) en guise d'apport a été fournie par la Société au Notaire, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 1.001.000,-SEK (un million et mille Couronnes Suédoises) représenté par 1.001.000 (un million et mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,-SEK (une Couronne Suédoise) chacune (les "Parts Sociales "). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37928. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Référence de publication: 2011122268/116.

(110141470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Asist Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 88.850.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122286/10.

(110140983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Asset Technology Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 101.418.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122287/10.

(110140969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Bareli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.199.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 31 août 2011

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011122306/16.

(110141378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.
